



Association  
**TULLE SENTIERS**  
36, Avenue Alsace Lorraine  
19000 TULLE



**DEMANDE D'ADHESION : Année 2024-2025**

1<sup>ère</sup> adhésion       Renouvellement d'adhésion      N° de la licence.....

Déjà licencié(e) à un autre club FFRP : joindre la photocopie de la licence et un chèque de 5€/personne

Je soussigné(e)

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Date de naissance** : .....

**Adresse**: .....

.....

**Téléphone** : .....

**Adresse mail** : .....

demande à adhérer à l'association **TULLE-SENTIERS fédérée sous le n° 00544**

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

En outre je déclare que mon état de santé me permet de prendre part, sous ma responsabilité, aux activités organisées par le club. J'atteste ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la pratique de la marche, notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai et au cours desquelles je devrai respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

J'autorise la FFRandonnée à m'adresser des informations et des propositions d'autres sociétés et associations.

Fait à ..... le .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

**Licences** entourer la licence choisie et l'abonnement à « Rando Passion » si vous voulez le recevoir

	Licence Individuelle	Licence Familiale
<b>Cotisation à Tulle-sentiers</b>	5 €	10 €
<b>1 - Licence IRA individuelle avec RC et Accidents Corporels ( AC)</b>	30,85 € (dont assurance : 2,85 €)	61,50 € (dont assurance : 5,50 €)
<b>TOTAL LICENCE 1</b>	<b>35,85 €</b>	<b>71,50 €</b>
<b>Abonnement à la revue "Rando Passion Magazine"</b>	10 €	10 €
<b>TOTAL LICENCE 1 + MAGAZINE</b>	<b>TOTAL LICENCE 45,85 €</b>	<b>TOTAL LICENCE 81,50 €</b>
<b>Cotisation à Tulle-sentiers</b>	5 €	10 €
<b>2 - Licence IMPN individuelle Multiloisirs pleine nature (RC + AC)</b>	42,90 € (dont assurance : 14,90€)	85,60 € (dont assurance : 29,60 €)
<b>TOTAL LICENCE 2</b>	<b>47,90 €</b>	<b>95,60 €</b>
<b>Abonnement à la revue "Rando Passion Magazine"</b>	10 €	10 €
<b>TOTAL LICENCE 2 + MAGAZINE</b>	<b>TOTAL LICENCE 57,90 €</b>	<b>TOTAL LICENCE 105,60€</b>

### Membres de la famille rattachés à la licence familiale

nom	Prénom	Date de naissance	N° licence

**1 – Licence IRA individuelle** : elle couvre la responsabilité civile et les accidents corporels du licencié.

**1 - Licence IRA familiale** : Elle couvre la responsabilité civile et les accidents corporels du licencié et des membres de sa famille inscrits sur sa licence, même s'ils randonnent séparément.

**2 - Licence IMPN individuelle Multiloisirs pleine nature** : elle couvre la responsabilité civile et les accidents corporel du licencié en plus des activités couvertes par la licence IRA.

**2 - Licence IMPN familiale** : Elle couvre la responsabilité civile et les accidents corporels du licencié et des membres de sa famille inscrits sur sa licence, même s'ils randonnent séparément en plus des activités couvertes par la licence IRA.

**Définition de la famille :**

- Conjoint (e) ou concubin (e) notoire ou partenaire pacsé.
- Enfants mineurs, y compris ceux confiés par les DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents.
- Enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leurs parents.
- Petits-enfants mineurs.

La garantie est maintenue jusqu'à la fin de l'exercice aux enfants qui deviennent majeurs ou atteignent 25 ans dans l'année de validité de la licence.

## INFORMATION ADHESION

Documents à adresser à la trésorière:

**Marie-Jo REIX - TULLE-SENTIERS 31 rue Robert Chivallier – 19000 TULLE**

- le bulletin d'adhésion }
- le chèque à l'ordre de **TULLE-SENTIERS** } **ne pas agraffer votre chèque**

***Eviter d'envoyer les documents séparément***

Il est rappelé que l'imprimé de demande d'adhésion doit être utilisé aussi bien pour les nouveaux adhérents que pour tout renouvellement de cotisation.

Pour des raisons de sécurité et de rapidité de traitement, il est recommandé de ne pas déposer de chèque dans le casier TULLE-SENTIERS au CCS.

La fédération enverra par courriel à chaque adhérent sa licence après enregistrement par le club. Si vous ne pouvez pas l'imprimer vous-même, vous pourrez demander à Tulle-Sentiers.

Votre programme mensuel vous sera adressé par internet.